

Précaire un jour, précaire toujours ? Crise sanitaire COVID-19 : les premiers sacrifiés sont les vacataires !

Communiqué CFDT Culture, CGT-SNMH, FO-FNEC-FP, SUD Culture

Alors que les monuments sont fermés, que deviennent les vacataires que l'on fait intervenir « à la demande » selon les besoins ? Depuis quelques jours au CMN, c'est le flou le plus total, notamment sur la situation des animateur.trice.s et conférencier.ère.s salarié.e.s vacataires à l'acte. Alors que beaucoup de chargé.e.s d'actions éducatives (CAE) avaient eu l'autorisation de permuter les heures d'animations en heures de conception et avaient commencé à organiser le travail à distance, petit flottement au CMN et rétropédalage... Finalement on suspend tout

Suite à la vive émotion exprimée par les animateur.trice.s, et par les chargé.e.s d'actions éducatives solidaires de leurs équipes, voilà qu'on annonce finalement aux CAE la possibilité de continuer à faire travailler les animateur.trice.s, mais au prix d'une procédure de contrôle et de suivi des tâches inédite, non-concertée, loin de la réalité du terrain et totalement intenable dans cette situation où les personnels télétravaillent, le plus souvent sur leurs ordinateurs personnels, avec charge de famille.

Trop c'est trop ! Les services d'actions éducatives et de visites-conférences sont depuis des années une variable

d'ajustement. Pas d'équipe de terrain titulaires, des CAE qui gèrent de multiples monuments, des budgets en berne, de la précarité, de l'inégalité salariale, du turn-over, une rémunération des animations et visites-conférences gelée depuis plus de 10 ans...

Alors que depuis longtemps les monuments réclament plus de clarté sur la manière dont ils doivent coordonner les missions des animateur.trice.s et conférencier.ère.s, et notamment la distribution des heures de conception, qu'on les laisse pourtant gérer comme ils peuvent, sans reconnaissance managériale pour les CAE puisque ces équipes de précaires ne font pas partie des effectifs, c'est aujourd'hui, dans une période de crise nationale sans précédent, que l'on met en place des procédures ? Ne peut-on pas faire confiance aux CAE pour établir des plannings de travail et des missions de conception comme ils le font tout au long de l'année ?

Nous alertons sur le fait que la lourdeur de ce nouveau processus pourrait décourager les CAE de faire travailler les animateur.trice.s et conférencier.ère.s. pendant le confinement. Pourtant du travail il y en a ! Déjà, pour la continuité de service de la médiation, via par exemple les réseaux sociaux, mais aussi pour continuer à préparer la programmation d'été, de la rentrée etc. C'est ce qui se passe actuellement pour les chargé.e.s de médiation culturelle à temps incomplet qui assure en CDI les mêmes missions que les animateurs dans certains monuments. Rappelons que lors de crises précédentes liées aux attentats, le passage en conception avait été possible pour les monuments d'Ile-de-France.

Le Ministre de la Culture s'est engagé à « soutenir l'emploi culturel sous toutes ses formes », pour « continuer à porter les politiques culturelles » et à incarner un « ministère solidaire, à l'écoute ». Qu'en est-il du CMN ??

Nous demandons :

- le maintien pour mars, avril et mai, pour tous les animateur.trice.s et conférencier.ère.s, d'une rémunération équivalente à celle qu'ils auraient dû toucher pour ces mois de haute saison.

Nous demandons pour cela que soient maintenues en termes de rémunération a minima toutes les animations et visites-conférences qui étaient déjà prévues individuellement à leurs plannings pour ces trois mois.

Pour les monuments dont l'agenda d'animations ou de visites ne serait pas encore plein en raison du coup d'arrêt mis aux réservations, nous demandons à ce que les animations et visites non-encore inscrites au planning des services d'actions éducatives et des services de visites-conférences soient modélisées (sur la base des consommations mensuelles des années précédentes) et distribuées ensuite équitablement entre les animateurs d'un même monument ou circonscription.

Rappelons que ces personnels essentiels de l'établissement ont jusqu'au bout assuré leurs missions : ils ont animé jusqu'à la veille de la fermeture des monuments leurs missions devant les publics, parfois avec du matériel pédagogique manipulable.

- la confiance assurée dans les CAE pour continuer à assumer leurs missions et à coordonner leur service, sans l'ajout de charges administratives supplémentaires.
- le maintien de tous les contrats, engagements et rémunérations de l'ensemble des vacataires, CDD et prestataires externes pour la période d'avril à mai (sur la base des quotités horaires du mois de mars).
- à ce que les déclarations « employeur » pour les Assedic soient faites rapidement afin que les collègues en cdd puissent se déclarer auprès de Pôle emploi immédiatement, et qu'elles soient également établies pour les animateur.trice.s et conférencier.ère.s vacataires à l'acte.
- La transmission de la cartographie de l'ensemble des animateur.trice.s et conférencier.ère.s employé.e.s par

le CMN avec leur affectation.

- l'ouverture de négociations le plus rapidement possible sur le statut des animateur.trice.s et conférencier.ère.s et sur la revalorisation de leur rémunération ainsi que la valorisation réelle de leurs heures effectives de travail.

En un mot : nous demandons la solidarité avec les personnels précaires dans cette période qui devrait pourtant tous nous rendre plus humains.

Qu'ils soient sous contrats avec l'établissement, payés à l'acte ou prestataires extérieurs, l'ensemble de ces salariés sont au même titre que les autres sous la responsabilité sociale de l'établissement donneur d'ordre.

Et quand la crise sera passée, nous serons au rendez-vous de la mobilisation. Pour défendre la médiation culturelle et ses personnels.

Ledringhem, Issy-les-Moulineaux, Paris, Angers, le 25 mars 2020